



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 26 Octobre 2016

Date de la convocation : 19 Octobre 2016

L'An deux mille seize et le vingt-six du mois d'octobre (26.10.2016) à 9 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 19 octobre 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 18

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2eme Vice-Président),
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), M. ALBUGUES Mathieu (Délégué suppléant),
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire),
M. ESTANOVE Philippe (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire),
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Délégué titulaire),
M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire),
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PREVEDELLO Xavier (Délégué titulaire),
M. RAYNAL Jean-Claude (Délégué titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Délégué titulaire),
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire).

REPRESENTES : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe
Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. TSCHOCKE Christian

EXCUSE : 1

M. BENCE Jean-Marie, SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne (personne morale associée)

Mme Catherine BOURDONCLE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



DELIBERATION N°10/2016-11
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
ET ASSUJETTISSEMENT DE CE DERNIER A LA TVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°04/2016-07 relative au vote du budget primitif de Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu la délibération n°04/2016-08 relative à la création du budget annexe « Aménagement numérique »,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu les règles de facturation en matière de TVA,

Par délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016, le Conseil Syndical a approuvé la création d'un budget annexe « Aménagement Numérique » suivant la norme comptable M4.

I - Assujettissement du budget annexe « Aménagement numérique » à la TVA :

Les particularités liées à la nomenclature comptable applicable s'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial et au régime d'assujettissement à la TVA, permettent de proposer d'assujettir ce budget annexe à la TVA. Cet assujettissement permettra de récupérer la TVA. Concernant les déclarations fiscales, elles seront réalisées selon une périodicité mensuelle.

II - Présentation du budget primitif du budget annexe

Le présent budget sera voté par nature au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de budget de l'exercice 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant de **10 317 194 euros**.

Dont :

- section de fonctionnement : 4 500,00 euros
- section d'investissement : 10 312 694,00 euros

DELIBERATION N°10/2016-11
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
ET ASSUJETTISSEMENT DE CE DERNIER A LA TVA

Il se décompose de la façon suivante :

A - Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 500 euros, réparties de la façon suivante :

<i>Chapitres comptables</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses 2016 en Euros</i>
011	Charges à caractère général	4 200
65	Autres charges de gestion courante	10
67	Charges exceptionnelles	290

1 - les charges à caractère général

Par définition, ce chapitre regroupe les frais relatifs aux fournitures administratives, les frais de communication, les frais de télécommunication et d'affranchissement, ainsi que les frais relatifs aux recours à des services extérieurs.

En 2016, ce chapitre comporte uniquement des frais d'annonces et d'insertions dans le cadre de plusieurs procédures d'appel d'offres :

- Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à "l'accompagnement en matière d'aménagement numérique du territoire pour la mise en œuvre du SDAN de Tarn-et-Garonne",
- Marché coordonnateur CSPS (Coordinateur pour la sécurité et la protection de la santé) relatif à des mesures de sécurité sur chantier,
- Appel d'offre relatif à la réalisation d'infrastructure de communication aux Sous-Répartiteurs éligibles à l'offre de Point de raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn et Garonne.

2 - les "autres charges de gestion courante" (régularisations de TVA)

3 - des charges exceptionnelles relatives au paiement d'intérêts moratoires et pénalités

DELIBERATION N°10/2016-11
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
ET ASSUJETTISSEMENT DE CE DERNIER A LA TVA

- Recette de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 500 euros, réparties comme suit :

<i>Chapitres comptables</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses 2016 en Euros</i>
77	Produits exceptionnels	4 500

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 euros du budget principal M14 au budget annexe « Aménagement Numérique », au titre de l'année 2016, afin de couvrir des frais d'annonces et d'insertions dans le cadre de plusieurs procédures d'appel d'offres.

B - Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 312 694 euros, réparties de la façon suivante :

<i>Chapitres comptables</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses 2016 en Euros</i>
020	Dépenses imprévues	40 000
20	Immobilisations incorporelles	129 082
23	Immobilisations en cours	10 143 612

Elles concernent :

- les immobilisations incorporelles à hauteur de 129 082 euros :
 - Marché AMO d'accompagnement en matière d'aménagement numérique du territoire pour la mise en œuvre du SDAN Tarn-et-Garonne
 - Marché coordonnateur CSPS (mesures de sécurité sur chantier)
- les immobilisations en cours correspondants à des immobilisations corporelles pour un montant de 10 143 612 euros :
 - Travaux sur les actifs existants,
 - Programme d'investissements 2016-2017 "Réalisation d'infrastructure de communication aux Sous-Répartiteurs éligibles à l'offre de Point de raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn et Garonne",
 - Prévision de raccordement "Fibre optique" de sites prioritaires.
- des dépenses imprévues à hauteur de 40 000 euros.

DELIBERATION N°10/2016-11
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
ET ASSUJETTISSEMENT DE CE DERNIER A LA TVA

- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 10 312 694 euros, réparties comme suit :

<i>Chapitres comptables</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Recettes 2016 en Euros</i>
13	Subventions d'investissement reçues	141 694
16	Emprunts et dettes assimilés	10 171 000

Les dépenses d'investissement sont couvertes par les recettes suivantes :

- Transfert au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique d'une subvention du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, d'un montant de 37 298 euros, liée aux travaux en cours sur l'actif "fibre optique" de la Communauté de Communes Terres et Confluences,
- Transfert au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique d'une subvention européenne, d'un montant de 104 396 euros, liée aux travaux en cours sur l'actif "fibre optique" de la Communauté de Communes Terres et Confluences,
- Recours à un emprunt à 10 171 000 euros.

DELIBERATION N°10/2016-11
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016
DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »
ET ASSUJETTISSEMENT DE CE DERNIER A LA TVA

Le Conseil syndical après en avoir délibéré:

- **DEMANDE** l'assujettissement à la TVA du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » à compter de la prise d'effet de cette présente délibération
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'assujettissement du service public industriel et commercial « Aménagement numérique » à la TVA
- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » pour l'exercice 2016, figurant en annexe
- **AUTORISE** le Président à négocier et réaliser l'emprunt d'un montant de 10 171 000 euros au BP 2016 du budget annexe "Aménagement Numérique"

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **26 OCT. 2016**

Fait à Montauban, le 26 Octobre 2016
Le Président,

et de la publication le **26 OCT. 2016**

Jean-Philippe BESIERS

